



**MRPS**

Maison de Retraite  
du Petit-Saconnex

## RESIDENCE COLLADON

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025

<u>Type d'appartement</u>	<u>Surface</u>	<u>Prix par jour et par personne</u>	<u>Prix moyen par mois par personne</u>
Studio 1 pièce	28 m <sup>2</sup>	108.-	3'294.-
App. 2 pièces	47 m <sup>2</sup>	130.-	3'965.-
App. 2 pièces	52 m <sup>2</sup>	135.-	4'118.-
App. 2 pièces, personne seule	54 m <sup>2</sup>	138.-	4'209.-
App. 2 pièces, couple	54 m <sup>2</sup>	101.-	3'081.-
App. 3 pièces, personne seule	77 m <sup>2</sup>	165.-	5'033.-
App. 3 pièces, couple	77 m <sup>2</sup>	115.-	3'508.-
App. 4 pièces, couple	118 m <sup>2</sup>	138.-	4'209.-
App. 4 pièces, personne seule	118 m <sup>2</sup>	193.-	5'887.-

### ☞ Ces prix comprennent :

- l'appartement non meublé
- une cave d'environ 5 m<sup>2</sup> ou un réduit d'environ 2 m<sup>2</sup>
- les charges : chauffage, eau et électricité
- un repas principal (midi ou soir) avec deux menus à choix et 1/4 d'eau minéral
- les régimes courants
- la présence d'une infirmière coordinatrice en semaine
- la présence d'une infirmière joignable 24h/24 en cas d'urgence
- le service de conciergerie
- 2 heures minimum de nettoyage par mois
- un nettoyage à fond 1 fois tous les 2 ans
- l'utilisation des machines à laver et à sécher le linge

- une sécurité des bâtiments sous vidéo surveillance
- le raccordement à un réseau TV de plus de 80 chaînes
- la jouissance des salons du rez-de-chaussée pour autant qu'ils ne soient pas loués à des tiers
- une couverture en assurances responsabilité civile et ménage
- une aide socio-administrative courante
- un service d'animation
- une aide à l'installation (fixation des tableaux, luminaires, miroirs, etc.)

#### ☞ **Sont facturés à part :**

- le raccordement des alarmes de l'appartement et du téléphone au central ainsi que l'appareil téléphonique (obligatoire pour des raisons de sécurité) (CHF 30,00 par mois)
- la connexion internet si souhaitée (CHF 25,00 par mois)

#### ☞ **Ne sont pas compris dans nos prix :**

- les primes et les franchises des assurances maladie
- la concession radio-télévision (Serafe)
- les communications téléphoniques
- les interventions techniques sur des installations ou appareils privés
- le remplacement des ampoules et des accessoires tels que rideau de douche, couvercle de WC, etc.

#### ☞ **Prestations possibles (facturées à part) :**

- la pension complète avec le blanchissage
- le second repas (midi ou soir)
- les prestations de notre infirmière en cas d'urgence
- les prestations médicales ou paramédicales
- la location d'une place de parc souterrain (CHF 140.- par mois)
- une aide ménagère (en plus des prestations de base)
- diverses prestations hôtelières

#### **Notre service infirmier :**

Notre infirmière présente jour et nuit effectue les soins infirmiers d'urgence au tarif OPAS remboursé par les caisses maladie. Comme tous les services de soins reconnus, une participation de CHF 8,00 par jour de soins est perçue et non remboursable par les assurances. (financement résiduel des soins – article 25a, al. 5 LAMal). Les soins réguliers tels que la préparation d'un semainier, l'aide à la douche, etc. s'effectuent par un prestataire extérieur de votre choix.